



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-quatorzième session**

Genève, 18-20 novembre 2020

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Projet de chemin de fer transeuropéen**Informations sur l'état d'avancement du projet de chemin de fer transeuropéen****Communication du Directeur du projet TER****I. Objectifs du projet**

1. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) vise principalement à améliorer la qualité et l'efficacité des activités de transport, à faciliter l'intégration des infrastructures de transport européennes et à mettre en place un système de transport ferroviaire et de transport combiné international homogène et performant, conformément aux accords sur les infrastructures paneuropéennes de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les principaux objectifs du projet TER sont de faciliter la mise en place d'un système de transport international ferroviaire et combiné uniforme et efficace dans les pays d'Europe centrale et orientale (sur les territoires des pays participant au projet, ainsi qu'entre ces pays et d'autres pays européens), de contribuer à résorber une part importante des engorgements en Europe centrale et orientale, et de réduire le nombre de problèmes touchant à l'environnement et à la sécurité sur les grandes voies ferroviaires internationales de ces pays.

II. Activités menées en 2019

3. La quarante-huitième session du Comité directeur du projet TER s'est tenue à Genève en novembre 2019. Ont été prises les décisions suivantes :
 - a) Le Comité directeur a exprimé ses remerciements au Gouvernement serbe, qui continue d'accueillir à Belgrade le Bureau central du projet TER ;
 - b) Le Comité directeur a invité le Gouvernement russe à envisager de prolonger le contrat de M. G. Bessonov jusqu'en 2022 ;
 - c) Le Comité directeur a approuvé la nomination de M^{me} M. Kopczyńska en tant qu'adjointe au directeur du projet. Le contrat a été établi pour la période allant de 2020 à 2022 ;



d) Le Bureau central du projet s'est efforcé d'inciter les pays voisins de la région TER à participer au projet. Ses efforts ont notamment débouché sur une réelle manifestation d'intérêt de la part de l'Albanie ;

e) Après avoir analysé le projet de phase II du plan directeur pour un réseau ferroviaire à grande vitesse dans le cadre du projet TER, le Comité directeur a décidé de reporter la date de son achèvement à 2020 ;

f) Le Comité directeur a étudié la possibilité de lancer des projets ou des études spécifiques qui seraient menés dans le cadre du programme de travail du projet TER au cours des années à venir. Il a été décidé d'examiner les projets ci-après :

i) Étude de la conformité des infrastructures des pays du projet TER aux paramètres techniques recensés dans les accords juridiques internationaux (proposée par la Bosnie-Herzégovine) ;

ii) Étude de l'élaboration du niveau 2 de l'ETCS¹ (proposée par la Bosnie-Herzégovine) ;

iii) Étude de l'exploitation et du développement d'un pool de locomotives dans les pays du projet TER (proposée par la Bosnie-Herzégovine) ;

iv) Étude d'un nouveau concept de transport ferroviaire traduisant les besoins exprimés dernièrement sur le marché international (proposée par la Slovaquie) ;

v) Étude du développement des centres intermodaux, y compris le recensement des centres faisant défaut (proposée par la Pologne) ;

vi) Projet d'élaboration d'une base de données sur les infrastructures fondée sur un système d'information géographique (proposé par la Division des transports durables de la CEE).

4. Entre la quarante-huitième et la quarante-neuvième session du Comité directeur ont été entreprises les activités suivantes :

a) Le consultant chargé d'aider à la mise en œuvre du programme de travail au titre du projet en 2020, y compris l'élaboration du rapport annuel 2020 sur le réseau TER de base, a été sélectionné ;

b) Les données requises pour le rapport annuel 2020 sur le réseau TER de base ont été collectées ;

c) Les mandats des consultants chargés des deux projets ou études suivants ont été établis :

- Étude de la conformité des infrastructures des pays du projet TER aux paramètres techniques recensés dans les accords juridiques internationaux ;
- Projet d'élaboration d'une base de données sur les infrastructures fondée sur un système d'information géographique ;

d) Le mandat du consultant chargé d'établir la stratégie pour le projet TER à l'horizon 2025 a été établi ;

e) La coopération avec le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (WP.5/GE.4) s'est poursuivie.

5. La quarante-neuvième session du Comité directeur s'est tenue virtuellement le 3 juillet 2020. Ont été prises les décisions suivantes :

a) Le Comité directeur a salué les progrès réalisés dans l'établissement du rapport annuel sur le projet TER. Le consultant rappellerait aux pays concernés le nouveau délai limité pour fournir les données nécessaires à l'élaboration du rapport 2020 ;

¹ Système européen de contrôle des trains.

b) Le rapport sur le plan directeur du projet de réseau à grande vitesse devait être mis au point par le consultant dans les mois à venir, en étroite coopération avec la direction du projet, et approuvé à la cinquantième session du Comité directeur ;

c) Le Comité directeur a convenu que la stratégie pour le projet TER à l'horizon 2025 devait être développée et qu'elle serait élaborée par un seul consultant. Le Comité directeur a créé le comité de sélection chargé de choisir un consultant pour cette tâche et a décidé des mesures à prendre pour accélérer l'ouverture du poste dans Inspira ;

d) Le Comité directeur a approuvé le cahier des charges du projet relatif au système d'information géographique et celui de l'étude sur la conformité de l'infrastructure du projet TER aux paramètres techniques énoncés dans les accords internationaux. Les procédures nécessaires à la sélection des consultants devaient suivre celles liées à la stratégie pour le projet TER à l'horizon 2025 ;

e) Le rapport financier du projet TER a été approuvé. Il a été convenu d'envoyer un rappel aux pays qui n'avaient pas encore rempli leurs obligations de 2020 envers le Fonds d'affectation spéciale TER. En outre, la direction du projet contacterait les autorités roumaines pour leur demander de nommer leur nouveau coordonnateur national.
